



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 30 mars 2026

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	102 991 718 R.C.S. Nanterre
<i>Date d'immatriculation</i>	30/03/2026
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	TDK Cloud Solutions
<i>Sigle</i>	TCS
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	500,00 Euros
<i>Numéro d'identification Européen - EUID</i>	FR9201.102991718
<i>Adresse du siège</i>	Etg 7 App.2172 1 Rue Mazkeret Batya 92360 Meudon
<i>Activités principales</i>	Conseil et l'assistance opérationnelle apportés aux entreprises et autres organisations en matière de systèmes informatiques et réseaux. Programmation informatique, conseil et développement de sites internet, de logiciels et systèmes digitaux et formation non continue en informatique dans le cadre de mon activité
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 30/03/2125
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 mars
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/03/2027

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	Tankeu De Kuigwa Marius, Legros
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 03/06/1986 à DOUALA (CAMEROUN)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	Confidentialité des informations relatives à l'adresse personnelle (en application de l'article R. 123-54-1 du code de commerce)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	Etg 7 App.2172 1 Rue Mazkeret Batya 92360 Meudon
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Conseil et l'assistance opérationnelle apportés aux entreprises et autres organisations en matière de systèmes informatiques et réseaux - Programmation informatique, conseil et développement de sites internet, de logiciels et systèmes digitaux et formation non continue en informatique dans le cadre de mon activité
<i>Date de commencement d'activité</i>	25/03/2026
<i>- Mention n° 39007 du 30/03/2026</i>	En application de l'article R 123-96 du code de commerce, l'activité de formation non continue est sous condition suspensive de la délivrance de l'autorisation par l'autorité compétente. La pièce justificative doit être fournie au Greffe dans les quinze jours de sa délivrance par l'autorité compétente. Faute pour l'assujetti de respecter ce délai, le greffier procède comme il est dit au 2ème alinéa de l'article R 123-100 du code de commerce.
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création

Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Nanterre

4 Rue Pablo Neruda
92020 Nanterre Cedex

N° de gestion 2026B04136

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT